

**Procès-verbal de la rencontre du comité de parents 2023-2024  
du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord  
tenue le lundi 6 mai 2024 à 19 h, en virtuel  
et à laquelle assistaient :**

Taux de représentation 75 %  
36 présences sur 48 écoles

ÉCOLES	MESDAMES, MESSIEURS
De La Durantaye	Aucun
Du Flambeau	Isabelle Robberts
Émilien-Frenette	Viviane Drapeau
Dubois	Maxim Lusignan
Notre-Dame	Marie-France Roy-Panneton (S)
Prévost	Absent
Saint-Stanislas	Sophie Collerette
Saint-Jean-Baptiste	Audrey Lane
Polyvalente Saint-Jérôme	Karyne Venne (R) Mireille Dumas (S)
Cap-Jeunesse	Lauralie Sarrazin
Saint-Joseph	Absent
Mariboisé	Julien Soucy
De l'Horizon-Soleil	Absent
Sainte-Paule	Geneviève Lepage
Bellefeuille	Martin Ranger
Sainte-Thérèse	Amélie Giguère
Aux Quatre-Vents	Absent
Jean-Moreau	Absent
Sacré-Cœur	Aucun
Val-des-Monts	Geneviève Daoust
Des Hauteurs	Catherine Barbe-Daoust
Des Hautbois	Sandra Lebouché
Sainte-Anne	Karine Duperron (S)
Mer-et-Monde	Jérémie Forest
À l'Unisson	Catherine Legault
De la Fourmilière	Simon Robert (S)
Des Falaises	Guy Beaulieu
De l'Envolée	Absent
Sans-Frontières	Michaël Gignac-Perron
Des Studios	Chantal Latreille (S)
De la Source	Absent
Du Joli-Bois	Lee-Ann Forget (S)
Du Champ-Fleuri	Absent
De la Croisée-des-Champs	Laurence Bernier (S)
À l'Orée-des-Bois	Solange P.-Castano (R) Nadine M.-Desruisseaux (S)
De la Volière	Jade Bachand (S)
Des Hauts-Sommets	Sonia Tremblay
De Mirabel	Isabelle Viau

Du Grand-Héron	Viviane Drapeau
Aux Couleurs-du-Savoir	Absent
Du Triolet	Aurélie Corréas
Du Grand-Rocher	Absent
Du Parchemin	Alain Bernard
Saint-André	Mélanie Pagé-Paquette
L'Oasis	Aucun
Saint-Philippe	Anne Jolicoeur
Saint-Hermas	Élisabeth Lagacé
Saint-Alexandre	Absent
Saint-Julien	Aucun
Bouchard	Absent
Dansereau/Saint-Martin	Jaymee Lafave
Polyvalente Lavigne	Jaymee Lafave (S)
Comité EHDAA	Suzi Costa

### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE :**

- Monsieur René Brisson, directeur général, service de la direction générale
- Monsieur Rémi Tremblay, directeur du secrétariat général et des communications
- Madame Marie-Claude Gaudreau, directrice, service de l'organisation scolaire et du transport
- Madame Annick Chartrand, régisseure, service de l'organisation scolaire et du transport
- Monsieur David Castanha-Morin, directeur, service des ressources financières

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Isabelle Viau, présidente, ouvre l'assemblée à 19 h. Elle souhaite la bienvenue à tous les membres.

### **2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Madame Ginette Légaré, secrétaire de gestion, effectue la vérification des présences.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Sandra Lebouché propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.  
**(CP 2023-24-35)**

### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE (2024-03-11)**

Aucune correction n'est soulignée. Madame Lauralie Sarrazin propose l'adoption du procès-verbal. Adopté à l'unanimité. **(CP 2023-24-36)**

## **5. Parole à l'assemblée**

Aucune parole à l'assemblée.

## **6. Suivi et information**

### **6.1 Évaluation de la rencontre**

L'évaluation de la rencontre mensuelle est importante afin de connaître les commentaires des membres et d'être au fait de sujets dont ils souhaiteraient discuter.

## **7. Points du CSSRDN**

### **7.1 Consultation sur la modification de la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves au secteur de la formation générale, préscolaire, primaire, et secondaire;**

Madame Marie-Claude Gaudreau présente les modifications apportées à la politique #3601 « Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves au secteur de la formation générale, préscolaire, primaire et secondaire ». Ainsi, le centre de services scolaire est tenu d'offrir à l'ensemble des élèves de son territoire, une place dans ses écoles en déterminant différents critères notamment :

- La capacité d'accueil de l'école pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire;
- Les dispositions relatives aux choix d'école demandés;
- Les choix d'écoles extraterritoriales.

Les objectifs de la présente politique du centre de services scolaire visent à assurer aux élèves un traitement équitable à leur droit de fréquentation de l'école de leur bassin sauf si la capacité d'accueil de celle-ci est atteinte. Dans le cas où l'école ne peut accueillir tous les élèves, le directeur d'école procède au transfert des élèves en surplus selon les modalités de la politique.

La période de consultation des modifications à cette politique se déroulera du 24 avril au 29 mai prochain et l'adoption de celle-ci, par le conseil d'administration est prévue le 18 juin prochain.

### **7.2 Modification de la politique relative au transport scolaire;**

Madame Anick Chartrand, régisseuse au service de l'organisation scolaire et du transport explique les modifications apportées à la politique # 6901 « Politique relative au transport scolaire ».

La démarche prévoit établir les règlements nécessaires en matière de transport des élèves découlant de la Loi sur l'Instruction publique, l'objectif étant d'assurer la sécurité des élèves

et l'équilibre budgétaire du centre de services scolaire. Madame Chartrand présente les différentes sections et les changements apportés, entre autres :

- Les règles d'admissibilité donnant droit au transport;
- Les normes de distance à parcourir à pied pour les élèves;
- Les normes concernant les absences de plus de trois semaines dans les autobus.

De plus, les conducteurs et conductrices de véhicules scolaires bénéficient d'un nouveau système « M Transport » leur permettant la prise de présences des élèves à bord des autobus scolaires. Cet outil permet d'une part, de mieux encadrer la présence des élèves dans les autobus et d'autre part, de faire un suivi du parcours de l'autobus autant pour le service du transport, qu'auprès des parents.

La période de consultation se déroulera du 24 avril au 29 mai prochain et l'adoption par le conseil d'administration est prévue le 18 juin prochain.

### **7.3 Procédure no 1404, « Choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant »;**

Monsieur Rémi Tremblay, directeur du secrétariat général et des communications présente la procédure no 1404 concernant « Le choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant ». Ce dossier impliquera dorénavant une consultation auprès du comité de parents.

### **7.4 Formation portant sur le budget des écoles pour les conseils d'établissements**

Monsieur David Castahna-Morin, directeur du service des ressources financières, explique la répartition du budget annuel dans les écoles et le rôle du conseil d'établissement. À cet effet, il énumère les différentes sources de revenus, et le partage des dépenses, conformément à la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Il précise les différentes subventions du ministère de l'Éducation et autres contributions ainsi que les règles budgétaires à suivre concernant les mesures suivantes :

- Les mesures sans contrainte;
- Les mesures dédiées;
- Les mesures protégées;

Également, le conseil d'établissement doit adopter le budget initial de son établissement pour l'année suivante à la fin du mois de mai de l'année en cours. Un ajustement du budget est nécessaire en début d'année scolaire à la suite de la déclaration de la clientèle scolaire au 30 septembre.

La direction s'assure que les membres du conseil d'établissement reçoivent toutes les informations nécessaires pour bien comprendre les spécificités du budget.

Il est primordial de balancer le budget à la fin de l'année afin d'éviter les déficits ou les surplus souvent non récupérables d'une année à l'autre.

## **7.5 Période de questions**

### **Un membre demande si le centre scolaire offre des classes spécialisées s'adressant aux enfants en grande difficulté d'apprentissage?**

Monsieur Brisson informe les parents qu'au centre scolaire, il a plusieurs types de classes spécialisées, dépendamment des difficultés d'apprentissage de l'élève (retard académique, intégration des immigrants ou autre problème de capacité ou de santé). Le dossier de l'élève est préalablement analysé afin de l'intégrer dans une classe spécialisée qui répondra le mieux à ses besoins.

### **Un membre signale le manque d'enseignant au sein du conseil d'établissement à son école, et vérifie si les postes d'enseignants siégeant au conseil d'établissement peuvent être rémunérés pour ces rencontres.**

Monsieur Brisson explique que la présence d'un ou des enseignants au conseil d'établissement est strictement bénévole et il ne peut pas être rémunéré. Il ne peut pas avoir non plus de reconnaissance de temps. La procédure est la même pour toutes les écoles.

## **8. Autres comités**

### **8.1 FCPQ**

La rencontre sera le 31 mai prochain.

### **8.2 Comité culturel**

La rencontre prévue a été annulée.

### **8.3 Conseil d'administration**

Une rencontre du CA a eu lieu le 23 avril. Voici les principaux sujets discutés :

- Renouvellement d'un programme sport-études;
- Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2024-2025;
- Calendrier scolaire 2025-2026 - Formation générale des jeunes;
- Calendrier scolaire 2025-2026 - Formation professionnelle et formation générale des adultes;
- Modifications de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves au secteur de la formation générale préscolaire, primaire et secondaire;
- Modifications de la Politique relative au transport scolaire;
- Planification des besoins d'espace 2025-2035;
- Adoption du Règlement relatif à la procédure de l'examen des plaintes concernant les fonctions du centre de services scolaire, excluant les services aux élèves;
- Abrogation de la Politique 0901;
- Modifications au processus relatif à l'application des articles 44 et 45 de la Loi sur le protecteur national de l'élève et de l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique;

- Calendrier des séances du conseil d'administration 2024-2025;
- Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1er et le 29 février 2024.

#### **8.4 Transport**

La rencontre est prévue le 23 mai prochain.

### **9. Évaluation de la rencontre**

Madame Viau invite les membres à prendre quelques minutes pour remplir le sondage afin d'évaluer la rencontre.

### **10. Date de la prochaine rencontre : le 10 juin 2024**

La prochaine rencontre se tiendra le lundi 10 juin 2024.

### **11. Levée de l'assemblée**

Madame Jaymee Lafave propose la levée de l'assemblée à 20 h 44. Adopté à l'unanimité.  
**(CP 2023-24-37)**



Isabelle Viau  
Présidente



Ginette Légaré  
Secrétaire de la rencontre